

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département des Deux-Sèvres (2024)

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 a instauré un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

L'index égalité entre les femmes et les hommes pour le Département des Deux-Sèvres pour l'année 2024 a été calculé à partir de la base de données sociales 2023. Il en ressort les résultats suivants :

	Résultats	Note
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	0.6%	49/50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	4,9%	13/15
3/ Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	10,5%	0/25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	2	4/10
Score Global		66/100

Conformément aux dispositions réglementaires, des objectifs de progression doivent être publiés lorsque les résultats sont inférieurs à 75 points.

Objectifs de progression par indicateur :

1. Écart de rémunération pour les fonctionnaires :

Poursuivre la réduction de l'écart de rémunération en s'appuyant sur une analyse approfondie de ces écarts selon les filières et métiers exercés.

2. Écart de rémunération pour les contractuels :

Poursuivre la réduction de l'écart de rémunération en s'appuyant sur une analyse approfondie de ces écarts selon les filières et métiers exercés.

3. Écart de taux d'avancement de grade

En amont de la campagne de promotion sera communiqué aux encadrants la répartition genrée des agents promouvables par grade, action figurant dans le plan pluriannuel d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Dans le cadre du plan d'égalité entre les femmes et les hommes, le Département veille à développer une politique de recrutement favorable à la mixité des postes/ métiers et à l'égalité femmes-hommes sur la rémunération.